



Coût pour la 1^{ère} année :

2 970,00 €, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de l'ensemble des supports pédagogiques fournis pendant la scolarité
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- ☞ **270,00 €** d'acompte, payable à l'inscription ;
- ☞ 2 700,00 € de solde, payable en plusieurs fois :
 - En **10 x 270,00 €**, chaque mois, de septembre N à juin N+1
 - Ou en **3 x 880,00 €**, en sept. N, novembre N et janvier N+1, soit un escompte de 60 €
 - Ou en **1 x 2 600,00 €** en septembre N, soit un escompte de 100 €

Coût pour la 2^{ème} année :

2 970,00 €, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de l'ensemble des supports pédagogiques fournis pendant la scolarité
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- En **11 x 270,00 €**, chaque mois, de juillet N+1 à mai N+2
- Ou en **3 x 970,00 €**, en sept. N+1, nov. N+1 et janv. N+2, soit un escompte de 60 €
- Ou en **1 x 2 870,00 €** en septembre N+1, soit un escompte de 100 €

Matériel pédagogique de coiffure :

690,00 €, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend les frais des manuels scolaires fournis au début de la scolarité, ainsi que le matériel professionnel de coiffure qui est indispensable pour l'apprentissage des techniques de coiffure.

Ce matériel sera aussi indispensable pour se présenter à l'examen des épreuves pratiques.

Vous avez la possibilité de le commander auprès de l'école, il sera remis à l'élève le jour de la rentrée.

Ce coût ne comprend pas :

- ✓ Les recharges, en cours de formation, des produits consommables qu'il contient.
- ✓ Les frais spécifiques à la présentation de l'examen : kit produits, tenue professionnelle, remplacement des articles usagés ou abimés au cours de la formation,...

Un acompte de 200,00 € est exigé lors de l'inscription. Le solde doit être réglé au plus tard le 31 juillet 2020.

Pièces à apporter pour compléter le dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité des parents, responsables légaux ou financiers (CNI, Passeport, Carte de séjour,...) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève (CNI, Passeport, Carte de séjour,...) ;
- Photocopie de l'attestation de recensement ou de participation à la Journée Défense et Citoyenneté JDC ;
- Photocopie des derniers bulletins scolaires ;
- Certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle ;
- 2 photos d'identité ;
- Chèques de règlement des acomptes